CONSEIL DÉPARTEMENTAL DES BOUCHES-DU-RHÔNE

RAPPORTEUR(S): MME SANDRA DALBIN / M. MAURICE REY

DÉLIBÉRATION DE LA COMMISSION PERMANENTE 19 Octobre 2018

OBJET : Participation financière en faveur de l'Association Icom'Provence pour l'exercice 2018.

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission permanente du Conseil départemental,

La Commission permanente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 19 Octobre 2018 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé:

- d'attribuer à l'association Icom'Provence au titre de l'année 2018 une subvention de fonctionnement d'un montant de 13 000 €:
- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer une convention correspondante, selon le modèle approuvé par délibération n° 122 du 27 juin 2014.

Cette dépense sera imputée au chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE
Pour la Présidente du Conseil départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation

Signé Nathalie Tarrisse Directrice du Service des Séances de l'Assemblée